

Phytosanitaires

Nouvelles orientations réglementaires et point de vue d'un consultant

Karine MAVET, Emilie VIANAY

Plan de la présentation

Produits phytosanitaires

- **Grandes orientations réglementaires françaises**
- **Impacts sur la mise sur le marché et l'utilisation des produits**
- **Focus - Différences réglementaires entre usage 'professionnel' et usage 'amateur'**

Phytoprotecteurs :

Grandes orientations réglementaires françaises

Impacts sur la mise sur le marché et l'utilisation des produits

Focus - Différences réglementaires entre usage 'professionnel' et usage 'amateur'

GRANDES ORIENTATIONS RÉGLEMENTAIRES FRANÇAISES

Cadre réglementaire français existant

🕒 **Arrêté du 12 septembre 2006 ("utilisation")**

- Conditions de traitements
- Délai de rentrée, Délai Avant Récolte
- Remplissage cuve / protection réseau d'eau
- Gestion des fonds de cuve et autres effluents phyto (rinçage matériel)
- ZNT au voisinage points d'eau

Cadre d'action communautaire

🕒 Directive Cadre Européenne 2009/128/CE : "utilisation durable des pesticides"

Adoptée en 2009 ("Paquet Pesticides")

- Plans d'action nationaux avec objectifs quantitatifs
- Formation obligatoire utilisateurs professionnels, distributeurs et conseillers
- Contrôle matériel d'application
- Interdiction pulvérisation aérienne sauf dérogation encadrée
- Interdictions ou restrictions zones spécifiques (ex. milieux aquatiques)
- Promotion et mise en œuvre lutte intégrée
- Mise en place d'indicateurs harmonisés

Plan d'action national français

🌱 Ecophyto I dit "Ecophyto 2018"

Lancé en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'environnement (2007) puis repris par le Plan National Santé Environnement (2009)

- Réduction de 50% utilisation des produits phyto en 10 ans, si possible
- Indicateurs : NODU, QSA, IFT
- Certiphyto
- Promotion solutions alternatives (ex. taxe réduite biocontrôle)
- Réseau fermes pilotes DEPHY
- Renforcement réseaux de surveillance

Plan d'action national français

🌱 **Ecophyto I dit "Ecophyto 2018"**

- Forte mobilisation agricole prouvant compatibilité 'Réduction utilisation des produits phyto' et 'performance économique'
- MAIS objectifs de réduction non atteints
- Maintien des efforts et adoption nouveaux textes réglementaires : loi Labbé, LAAAF, loi de transition énergétique

Orientations réglementaires

🕒 Loi n°2014-110 du 6 février 2014, dite "loi Labbé"



- Interdiction utilisation espaces verts, promenades et forêts ouverts au public, voiries (01/01/2020 → 01/01/2017)
- Interdiction vente particuliers (01/01/2022 → 01/01/2019; vente en libre service interdite à partir du 01/01/2017)



- Ne s'appliquent pas : biocontrôle, faible risque, AB ; traitements de lutte obligatoire, entretien zones difficiles d'accès

***Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTE)**

Orientations réglementaires

🌱 **Loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (LAAAF)**

- Définition 'Biocontrôle' et 'PNPP'
- Donne valeur législative aux dispositions de l'Arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables
 - Interdiction d'utilisation espaces habituellement fréquentés par enfants
 - Mesures de protection adaptées à proximité lieux fréquentés enfants / personnes vulnérables (précisées par Note de service DGAL du 27/01/2016)
- CEPP
- Dispositif phytovacovigilance (PPV)

Plan d'action national français

🌱 Ecophyto II dit "Ecophyto 2025"

Il s'appuie sur les outils mis en place par le plan Ecophyto I mais va plus loin :

- Réduction utilisation des produits phyto : 25% en 2020 et 50% en 2025
- Mise en place CEPP au 1^{er} juillet 2016
- Nouvel indicateur dit "composite"

Orientations réglementaires

● **Loi n°2016-1087 du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité**

- Création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)
- Inscription dans Code civil du 'principe du pollueur-payeur'
- Nouveaux principes dans Code Environnement (ex. non-régression)
- Interdiction des néonicotinoïdes à compter du 1er septembre 2018



🕒 En préparation

un nouvel arrêté 'utilisation' devrait entrer en vigueur début 2017, en remplacement de l'arrêté du 12 septembre 2006 et de l'arrêté 'lieux publics' du 27 juin 2011

**Arrêté du []
relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de
leurs adjuvants visés à l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime**

NOR : AGRG1618728A

Phytosanitaires :

Grandes orientations réglementaires françaises

Impacts sur la mise sur le marché et l'utilisation des produits

Focus - Différences réglementaires entre usage 'professionnel' et usage 'amateur'

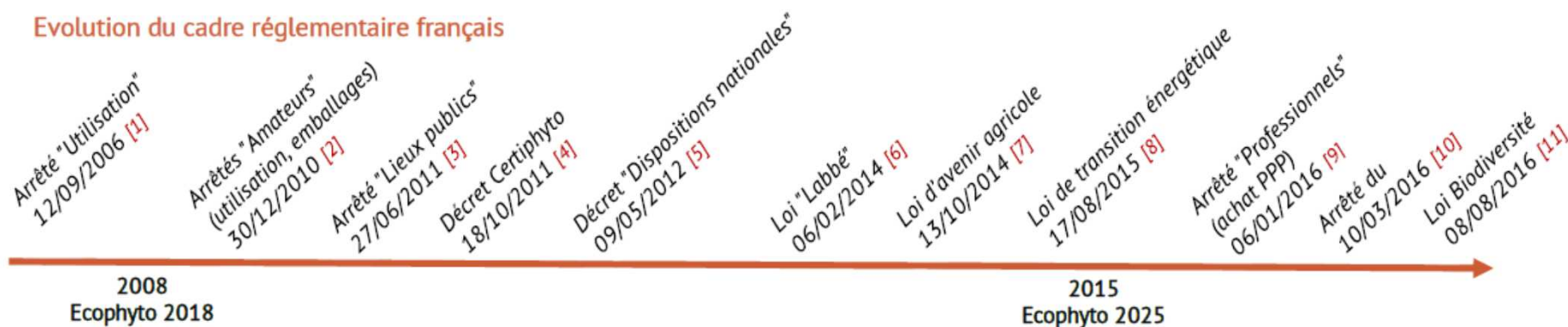
Orientations réglementaires

IMPACTS SUR LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DES PRODUITS

Cadre réglementaire renforcé avec pour objectif :

- Sécurité des utilisateurs
- Sécurité des personnes exposées aux traitements ou à leurs résidus
- Protection de l'environnement

Evolution du cadre réglementaire français



Restrictions / Interdictions d'utilisation des produits

- Mesures de protection des personnes présentes à proximité des lieux de traitements (enfants, personnes vulnérables)
- Retrait AMM (aminotriazole, glyphosate/POE-tallowamine)
- Gamme amateurs : produits au profil favorable
- Interdiction à venir des produits conventionnels en JEVI et en gamme amateurs

Vente des produits

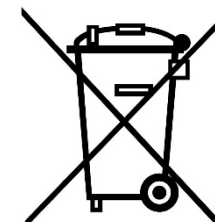
- Vendeurs phytocertifiés depuis le 01/10/2013
(Décret Certiphyto 18/10/2011)
- Professionnels : achat sur présentation de certaines catégories de Certiphyto depuis le 15/01/2016
(Arrêté du 06/01/2016)
- Amateurs : interdiction libre service à partir du 01/01/2017
sauf biocontrôle, substances de base, produits AB
(LTE, loi Biodiversité)



Conditions d'utilisation des produits

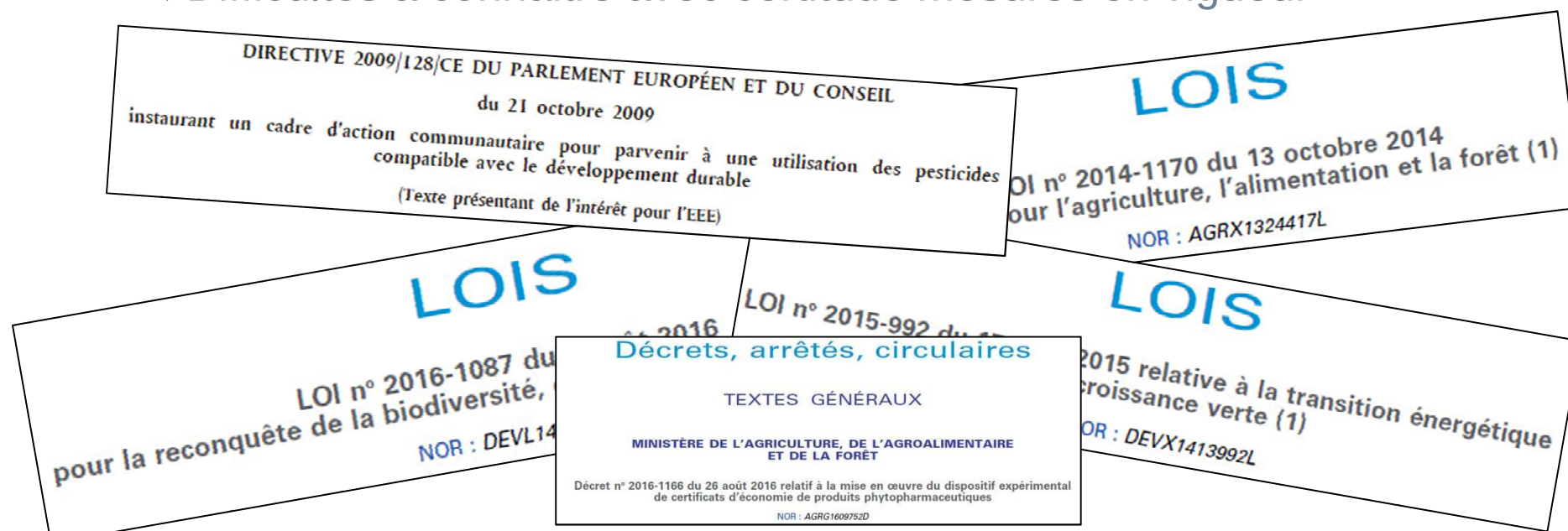
- Emballages, étiquetage : expositions minimales
- Application du produit (Certiphyto pour les professionnels)
- Conditions emploi
délais de rentrée, ZNT, délais avant récolte, ...

- Elimination produit / emballage
(filières spécialisées)



Textes réglementaires multiples et complexes

- Difficultés à interpréter les informations
- Difficultés à connaître avec certitude mesures en vigueur



Mesures / Dispositions en perpétuelle évolution

- Parcours législatif long et à rebondissements (ex. Loi pour la reconquête de la biodiversité)
- Visibilité à court et moyen-terme réduite (ex. longue attente des critères de liste des produits de biocontrôle)



Mise sur le marché des produits

- Procédures de mise sur marché longues et coûteuses
- Anticipation réglementation indispensable

OR

- Manque de visibilité à court / moyen-terme (ex. devenir glyphosate)
- Stratégies de mise sur la marché incertaines

CONSEQUENCES

- Difficultés à conseiller les notifiants sur le moyen et long-terme
- Frein au développement nouveaux projets



Promotion du biocontrôle – Un statut avantageux

- Evaluation prioritaire des demandes d'AMM
- Taxe d'homologation réduite (PPP = 2 000 € vs. 40 000 €)
- PAS d'interdiction d'utilisation dans les JEVI (01/01/2017) et les jardins d'amateur (01/01/2019)
- Autorisation de la publicité
- Taxe réduite sur le chiffre d'affaire dans le cadre du financement de la PPV (0.1% au lieu de 0.2%)
- Pas d'obligation de réduction des usages (CEPP)



Phytosanitaires :

Grandes orientations réglementaires françaises

Impact sur la mise sur le marché et l'utilisation des produits

Focus - Différences réglementaires entre usage 'professionnel' et usage 'amateur'

Orientations réglementaires

FOCUS DIFFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ENTRE USAGE 'PROFESSIONNEL' ET USAGE 'AMATEUR'

DIFFERENCES REGLEMENTAIRES PROFESSIONNEL / AMATEUR

Herbicides – Usages Professionnels / Amateurs

Déclinaison réglementaire essentielle impactant :

- Restrictions / Interdictions d'utilisation
- Conditions de vente
- Emballage / Etiquetage
- Mode d'application
- Elimination



Usages différents ⇒ principes d'autorisation différents

DIFFERENCES REglementaires PROfessionnel / AMATEUR

Evolutions législatives et réglementaires concernant les produits phytopharmaceutiques Différences entre usage agricole et usage amateur - Focus sur les herbicides

K. Mavet, E. Vianay

Lynxee consulting, 12 Avenue des Saules, 69600 Oullins (France)
Tel. : +33 (0)9 72 50 40 29 - karine.mavet@lynxeeconsulting

Ecophyto II, loi Labbé, loi d'avenir agricole, de transition énergétique et de reconquête de la biodiversité, mise sur le marché des produits, séparation de gammes, biocontrôle... le contexte réglementaire est en pleine mutation. Comment cela se traduit-il concrètement en France pour les herbicides à usage agricole mais aussi à usage amateur en termes de restrictions d'utilisation, de mode d'application, d'emballage, d'étiquetage... ?

Présentons des éléments-clés qui permettent de mieux comprendre les réglementations actuelles et leur déclinaison selon les 2 gammes d'usages.

Evolution du cadre réglementaire français



Mieux comprendre la déclinaison des réglementations selon les gammes d'usages

Herbicides à usage agricole	Herbicides à usage amateur
Restrictions et interdictions d'utilisation Interdiction (1) (2) (3) (4) - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage agricole pour les particuliers. - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage agricole pour les professionnels. - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage agricole pour les professionnels. - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage agricole pour les professionnels. Interdiction (1) (2) (3) (4) - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage agricole pour les particuliers. - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage agricole pour les professionnels. - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage agricole pour les professionnels. - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage agricole pour les professionnels.	Restrictions et interdictions d'utilisation Interdiction (1) (2) (3) (4) - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage amateur pour les professionnels. - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage amateur pour les professionnels. - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage amateur pour les professionnels. - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage amateur pour les professionnels. Interdiction (1) (2) (3) (4) - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage amateur pour les particuliers. - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage amateur pour les particuliers. - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage amateur pour les particuliers. - Interdiction de mettre à disposition des produits phytopharmaceutiques à usage amateur pour les particuliers.
Conditions de vente - Herbicide phytostable depuis le 10/10/2013 (1) (2) - Herbicide phytostable depuis le 10/10/2013 (1) (2) - Herbicide phytostable depuis le 10/10/2013 (1) (2) - Herbicide phytostable depuis le 10/10/2013 (1) (2)	Conditions de vente - Herbicide phytostable depuis le 10/10/2013 (1) (2) - Herbicide phytostable depuis le 10/10/2013 (1) (2) - Herbicide phytostable depuis le 10/10/2013 (1) (2) - Herbicide phytostable depuis le 10/10/2013 (1) (2)
Emballage, mentions sur l'étiquette et conditions d'emploi - Emballage, mentions sur l'étiquette et conditions d'emploi - Emballage, mentions sur l'étiquette et conditions d'emploi - Emballage, mentions sur l'étiquette et conditions d'emploi - Emballage, mentions sur l'étiquette et conditions d'emploi	Emballage, mentions sur l'étiquette et conditions d'emploi - Emballage, mentions sur l'étiquette et conditions d'emploi - Emballage, mentions sur l'étiquette et conditions d'emploi - Emballage, mentions sur l'étiquette et conditions d'emploi - Emballage, mentions sur l'étiquette et conditions d'emploi
Application du produit - Application du produit - Application du produit - Application du produit - Application du produit	Application du produit - Application du produit - Application du produit - Application du produit - Application du produit
Élimination du produit et de l'emballage - Élimination du produit et de l'emballage - Élimination du produit et de l'emballage - Élimination du produit et de l'emballage - Élimination du produit et de l'emballage	Élimination du produit et de l'emballage - Élimination du produit et de l'emballage - Élimination du produit et de l'emballage - Élimination du produit et de l'emballage - Élimination du produit et de l'emballage

Pour plus de détails
Rendez-vous dans
l'espace "Poster"

Merci de votre attention